RGPD – Réaliser une analyse d'impact sur la vie privée (AIPD/PIA)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de formation : Formation continue

Éligible au CPF : Non

Domaine : Management du SI

Action collective : Non

Filière : Management SI

Rubrique : RGPD - La gouvernance des données personnelles

Code de formation : P-DAP

€ Tarifs

Prix public : 1835 €

Tarif & financement :
Nous vous accompagnons pour trouver la meilleure solution de financement parmi les suivantes :
Le plan de développement des compétences de votre entreprise : rapprochez-vous de votre service RH.
Le dispositif FNE-Formation.
L'OPCO (opérateurs de compétences) de votre entreprise.
France Travail: sous réserve de l'acceptation de votre dossier par votre conseiller Pôle Emploi.
CPF -MonCompteFormation
Contactez nous pour plus d'information : contact@aston-institut.com

PRÉSENTATION

Objectifs & compétences

- Comprendre et assimiler la démarche /PIA
- Savoir identifier les traitements nécessitant un PIA
- Être capable d'accompagner et de documenter la décision de mise en oeuvre d'un traitement de donnée à caractère personnel
- Être en mesure de dérouler une analyse d'impact sur la vie privée

Public visé

DPO, RSSI, référents protection des données personnelles, juristes, DSI, chefs de projet, développeurs

Pré-requis

Avoir suivi la formation "RGPD
- Sensibilisation aux nouvelles règles relatives à la protection des données" (P-AAMC) ou "RGPD
- Devenir délégué à la protection des données (DPD/DPO)" (P-DPO) ou disposer des connaissances de base en matière de protection des données personnelles

Lieux & Horaires

Durée : 14 heures

Délai d'accès : Jusqu'a 8 jours avant le début de la formation, sous condition d'un dossier d'insciption complet

Prochaines sessions

Consultez-nous pour les prochaines sessions.

PROGRAMME

1 - Introduction

- Rappel du contexte réglementaire
- Rappel des obligations du responsable des traitements
- Présentation des traitements nécessitant un PIA
- Présentation des objectifs et des enjeux d'une démarche PIA
- Le management du risque : principes et lignes directrices

2 - La démarche PIA proposée par la CNIL

- La démarche méthodologique proposée par la CNIL
- Les rôles et les responsabilités dans la réalisation d'un PIA
- Présentation des phases de la démarche PIA
- Présentation des guides et outillage proposés par la CNIL

Informations non contractuelles - PDF généré le 2/06/2025

3 - 2ème partie : Exercices pratiques de mise en oeuvre de la méthode

- Exercice 1 : Description du contexte et du périmètre du traitement retenu dans l'étude de cas
- Exercice 2 : Description des mesures de nature juridique et de sécurité mises en oeuvre
- Exercice 3 : Description des risques pesant sur la vie privée des personnes concernées
- Exercice 4 : Décision de l'acceptabilité des résultats du PIA
- Exercice 5 : Rédaction du rapport de PIA

4 - 3ème partie : Conclusion

- Retour d'expérience sur le cas pratique : les points forts et les points faibles de la méthode de la CNIL
- Impact de la mise en oeuvre de la méthode au sein de l'organisation
- Axe d'amélioration / d'optimisation de la méthode et des référentiels

MODALITÉS

Modalités

Modalités : en présentiel, distanciel ou mixte . Toutes les formations sont en présentiel par défaut mais les salles sont équipées pour faire de l'hybride. – Horaires de 9H à 12H30 et de 14H à 17H30 soit 7H – Intra et Inter entreprise.
Pédagogie : essentiellement participative et ludique, centrée sur l'expérience, l'immersion et la mise en pratique. Alternance d'apports théoriques et d'outils pratiques.
Ressources techniques et pédagogiques : Support de formation au format PDF ou PPT Ordinateur, vidéoprojecteur, Tableau blanc, Visioconférence : Cisco Webex / Teams / Zoom.
Pendant la formation : mises en situation, autodiagnostics, travail individuel ou en sous-groupe sur des cas réels.

Méthode

Fin de formation : entretien individuel.
Satisfaction des participants : questionnaire de satisfaction réalisé en fin de formation.
Assiduité : certificat de réalisation.
Validations des acquis : grille d'evalution des acquis établie par le formateur en fin de formation.

Informations non contractuelles - PDF généré le 2/06/2025